

# Les Cahiers Lamy du CSE

DOSSIER SPÉCIAL : renouvellement du CSE

Ce qu'il faut retenir de ce premier mandat à l'aube des prochaines élections

- Mise en place du CSE
- Fonctionnement du CSE
- Attributions du CSE

229 | SUPPLÉMENT  
OCTOBRE 2022

Octobre 2022

Président,  
Directeur de la publication  
Hubert Chemla  
Directrice des Éditions  
Sylvie Duras  
Rédactrice en chef  
Marie-Charlotte Tual-de Nanteuil  
(mc.tual@wolterskluwer.com)  
Editeur: Wolters Kluwer France  
SAS au capital de 14.500.000 €  
Siège social : 7, rue Emmy Noether,  
93400 Saint Ouen  
Associé unique :  
Holding Wolters Kluwer France  
7, rue Emmy Noether,  
93400 Saint Ouen

Service Clients : contact@wkf.fr

 N° Cristal 09 69 39 58 58  
APPEL NON SURTAXÉ

N° CPPAP 0224 T 81188  
RCS Bobigny 480 081 306  
Siret 480 081 306 00023  
TVA FR 55 480 081 306  
APE 221 E  
ISSN 1632-7802  
Dépot légal à parution  
Abonnement annuel 639,14 €<sup>TTC</sup>  
Prix au numéro 58,10 €<sup>TTC</sup>  
Périodicité mensuelle  
Imprimerie DUPLIPRINT  
2 rue Descartes, 95330 Domont



Origine du papier : Pologne  
Taux de fibres recyclées : 0%  
Certification : PEFC N°2011-SKM-PEFC-43  
Eutrophisation : Ptot 0,006 kg / tonne  
Toute reproduction ou représentation  
intégrale ou partielle par quelque procédé que  
ce soit, des pages publiées dans la présente  
publication faite sans autorisation de l'éditeur  
est illicite et constitue une contrefaçon. Les  
noms, prénoms et adresses de nos abonnés  
sont communiqués à nos services internes et  
organismes liés contractuellement  
avec la publication, sauf opposition motivée.  
Dans ce cas, la communication sera limitée  
au service abonnement. Conformément à la  
loi du 6 janvier 1978, ces informations peuvent  
donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de  
rectification auprès de Lamy S.A. - Direction  
Commerciale.

# Sommaire

Édito

p. 2

Mise en place du CSE

p. 3

## ■ Le bilan de la mise en œuvre des Ordonnances Macron pour le CSE des PME

*Marijke Granier Guillemare, Avocate associée, Victor Jean-Baptiste,  
Avocat, Cabinet MGG Legal*

## ■ L'échec de la représentation de proximité

*Eladia Delgado, Avocate associée, Mélanie Tastevin, Avocate associée,  
Cabinet Delgado Meyer et associés*

## ■ Réaliser un retour d'expérience de la première mandature pour mieux préparer le renouvellement du CSE

*Philippe Gervais, Expert-comptable, Consultant en ressources humaines  
et relations sociales*

## ■ Pour le Cabinet Capstan, les entreprises peuvent innover davantage à l'occasion du 1<sup>er</sup> renouvellement du CSE

*Julia Redon, Avocate, Arnaud Teissier, Avocat associé, Cabinet Capstan  
avocats*

## ■ Cadre juridique et principaux thèmes de négociation de l'accord de mise en place et de fonctionnement du CSE

*Alizée Gillaux, Avocate, Mikaël Klein, Avocat associé, Cabinet LBBA*

## ■ Comment renégocier l'accord sur la mise en place et le fonctionnement du CSE ?

*Anne-Sophie Carlus, Avocate associée, Jean-Baptiste Merlateau,  
Responsable formation, Cabinet JDS avocats*

## ■ Quelques points de repère à connaître avant l'organisation des prochaines élections du CSE

*Steven Rioche, Docteur en droit, Avocat, Cabinet Fidere avocats*

## ■ L'obligation pour les élus du CSE de rendre compte de leur mandat doit se préparer bien avant les élections

*Pierre Marco, Directeur du développement et membre du comité de  
direction du cabinet Secafi, Guillaume Sauvage, Expert-Comptable,  
Cabinet Secafi*

## ■ Le défi du prochain CSE sera de privilégier un lien étroit avec les salariés

*François Barbé, Juriste droit social, Cabinet Calix avocats*

# Sommaire

## Fonctionnement du CSE

p. 33

- La suppléance au sein du comité : un schéma que le nouveau CSE doit anticiper

*Claire Chardès, Élève avocate, François Legras, Avocat associé, Cabinet Arkello avocats*

- Tour d'horizon des budgets depuis la mise en place du CSE

*Angélique Vandoolaeghe, Elève-avocate, Rudy Ouakrat, Avocat associé, Cabinet 41 - Société d'avocats*

- CSSCT : le CHSCT se retourne-t-il dans sa tombe ?

*Evelyn Bledniak, Avocate associée, Laurence Chaze, Avocate associée, Cabinet Atlantes*

## Attributions du CSE

p. 46

- Ce que le nouveau CSE doit connaître pour être utilement informé et rendre un avis éclairé !

*Jérémie Jardonnet, Avocat associé, Cabinet Hujé avocats*

- Consultations récurrentes : CSE, muscler la négociation !

*Anne-Laure Bellanger, Avocate Fondatrice du Cabinet La Boétie*

- L'articulation des attributions économiques et sociales du CSEC et des CSEE

*Marion Nabier, Avocate, Jonathan Cadot, Avocat associé, Cabinet Lepany et associés*

- Le CSE est devenu un acteur majeur dans la prévention des risques santé, sécurité et conditions de travail

*Julia Auriault, Avocate associée, Maylis Carbajal, Juriste, Cabinet Ellipse avocats*

- Pour que les prérogatives environnementales du CSE ne restent pas lettre morte

*Amélie Klahr, Avocate associée, Benoît Masnou, Avocat associé, Cabinet Covenca avocats*

## Un dossier spécial pour une date spéciale

**C**a y est. L'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017, l'une des Ordonnances dites « Macron », qui a instauré le CSE en lieu et place du CE, des DP et du CHSCT, a fêté ses 5 ans. Impossible de passer sous silence cet anniversaire qui marque le début du renouvellement des premiers CSE, celui-ci étant obligatoire pour toutes les entreprises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'occasion pour nos experts de faire le point sur les grands changements opérés par cette ordonnance, à la lumière des textes législatifs et de la jurisprudence intervenus depuis son entrée en vigueur, pour apporter un éclairage prospectif aux élus, afin qu'ils puissent exercer leur nouveau (ou leur deuxième) mandat en connaissance de cause.

Beaucoup s'accordent à dire que la réforme n'a pas relancé le dialogue social comme espéré, les élus ayant dû faire face à un élargissement de leurs compétences (pour intégrer l'aspect environnemental notamment), alors qu'ils sont moins nombreux qu'à l'époque des CE. Sans compter que les CSE ont dû gérer une crise sanitaire qui biaise le bilan tiré de cette première mandature. Autant d'éléments qui rendent le recrutement de candidats difficile pour l'équipe en place... Peut-être nous faudra-t-il attendre un mandat supplémentaire pour tirer un réel bilan du fonctionnement de l'instance ?

En attendant, très bonne lecture à toutes et à tous !



Marie-Charlotte  
Tual  
*Rédactrice en chef*